

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2025

IMPÔT PLANCHER DE 2 % SUR LE PATRIMOINE DES ULTRA RICHES - (N° 930)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 56

présenté par
M. Boucard et M. Ray

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à faire quitter la France aux plus riches pour qu'ils ne contribuent plus à l'impôt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à modifier le titre pour qu'il soit davantage en adéquation avec le contenu de cette proposition de loi.